

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1241

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 23

À la deuxième phrase de l'alinéa 38, substituer aux mots :

« ou, si »,

les mots :

« . Si ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.